



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019

### Compte Rendu

(Convocation du 05/07/2019)

**Présents :** Mmes, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, TRUFFAUT Nadine, MM. ABDILLA Thierry, CARRE Jean-Claude, DURAND Marcel, JULLIEN Bruno, MERLOZ Hervé, MERMET Romain, PERICAS-MOYA Christian,

**Excusés :** ANNEQUIN Didier.

**Pouvoirs :** CARLIER Cécile à SEYCHELLES Véronique, GADOU Eric à CARRE Jean-Claude, DURAND Éric à DURAND Marcel.

---

La séance est ouverte à 20 h 45 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

#### **Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Aucune remarque n'a été faite, le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire demande à rajouter 6 points à l'ordre du jour

- Convention de mise à disposition de Mathilde Meunier Rivière à la Mairie de Montagnieu
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe de Charlotte Comte
- Création d'un poste d'adjoint technique à 28h00 et suppression d'un poste d'adjoint technique à 24h00 pour Sophie Mollard
- Demande du fond de concours auprès des VDD
- Fissures du groupe scolaire
- Distribution Enquête Publique PLUi

#### **Compte rendu des délégations du maire**

##### ▪ *Arrêtés*

2019-25 : Arrêté d'alignement Mr Boisseau – Chemin de Bois Vert

2019-26 : Arrêté d'alignement AGATE pour Mr Barbier – Chemin de Bois Vert

2019-27 : Arrêté de circulation Place de la Mairie – Cinéma plein air

2019-28 : Arrêté de réintégration à temps plein de Mme MEUNIER-RIVIERE Mathilde

2019-29 : Arrêté portant attribution de l'IAT – Mme MEUNIER-RIVIERE Mathilde

2019-30 et 2019-31 : Arrêté de police et permission de voirie – Chemin de la Serve – CCVDD (extension du réseau AEP)

2019-32 : Arrêté de déviation chemin du Vernatel à Montrevel – Diffazur piscines

2019-33 et 2019-34 : Arrêté de police et permission de voirie – Chemin du Vilan – Entreprise SERPOLLET pour Mr GUILLOUD-BATAILLE Jean-Noël (Travaux de renforcement du réseau basse tension)

2019-35 : Arrêté de circulation Route du Triève et Route de Montrevel – Entreprise FRANCO (Travaux de rénovation de toiture pour la SCI NSA)

2019-36 : Arrêté de mise à disposition Mme MEUNIER-RIVIERE Mathilde

##### ▪ *Délibérations*

2019-18 : Travaux de voirie 2019

2019-19 : Subventions 2019

2019-20 : Choix de l'espace jeux

2019-21 : Décision modificative n°2

2019-22 : Négociation Butagaz

2019-23 : Création d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 320h/an

2019-24 : Suppression d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

2019-25 : Création d'un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 1280h/ an

2019-26 : Ouverture des plis chemin de Bournand

2019-27 : Avis sur le projet de PLUi Ouest arrêté

## **Administration générale**

### ▪ RECRUTEMENT DE LA NOUVELLE SECRETAIRE

Madame le Maire expose les différents entretiens qui ont été réalisés et propose de mettre au stage Marianne SCHNEIKERT de Charavines pour une durée de 1 an à partir du 5 aout 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **VALIDE** la proposition de Madame le Maire.

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### ▪ AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS

Considérant le tableau d'avancement de grade proposé par le centre de gestion de l'Isère, Madame le Maire propose à l'assemblée :

Qu'à compter du 01/01/2019, M. BARD Thierry bénéficie d'un avancement de grade conformément au tableau ci-dessous.

Cadre d'emplois : Adjoint Technique Territorial
Grade : Adjoint Technique Territorial de 2 <sup>ème</sup> classe
Echelle : C2
Echelon : Echelon n° 7
Effet en date du : 01/01/2019
Indice B/M : 403 / 364
Ancienneté : 1 an et 4 mois
Durée travail : partiel
Fraction temps partiel : 80/100
Nombre d'heures effectuées : 28 h

Qu'à compter du 30/03/2019, Mme COMTE Charlotte bénéficie d'un avancement de grade conformément au tableau ci-dessous.

Cadre d'emplois : Adjoint Administratif Territorial
Grade : Adjoint Administratif Territorial de 2 <sup>ème</sup> classe
Echelle : C2
Echelon : Echelon n° 4
Effet en date du : 30/03/2019
Indice B/M : 362 / 336
Ancienneté : 11 mois et 15 jours
Durée travail : partiel
Fraction temps partiel : 80/100
Nombre d'heures effectuées : 28 h

Qu'à compter du 01/01/2019, Mme MEUNIER-RIVIERE Mathilde bénéficie d'un avancement de grade conformément au tableau ci-dessous.

Cadre d'emplois : Adjoint Administratif Territorial
Grade : Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe
Echelle : C2
Echelon : Echelon n° 6
Effet en date du : 01/01/2019
Indice B/M : 381 / 351
Ancienneté : 1 an, 11 mois et 9 jours
Durée travail : partiel
Fraction temps partiel : 80/100
Nombre d'heures effectuées : 28 h

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité :

⇒ **VALIDE** les 3 avancements de grade

⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Mme le maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier

▪ **NOUVELLE LOCATAIRE**

Nous aurons à partir du 1 aout une nouvelle locataire dans l'appartement situé au-dessus du local du comité des fêtes

▪ **CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 28 H  
HEBDOMADAIRE ET SUPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE  
TERRITORIAL A 24H HEBDOMADAIRE**

Considérant de Mme MOLLARD Sophie est d'accord pour augmenter son temps de travail pour les nécessités du service,

Madame le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à 28 heures hebdomadaire
- la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à 24 heures hebdomadaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

▪ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A LA COMMUNE DE MONTAGNIEU (38)  
DE MME MEUNIER-RIVIERE MATHILDE**

Madame le Maire expose que, conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs et qu'afin de d'assurer un remplacement, un fonctionnaire titulaire est mis à disposition de la commune de Montagnieu (38), à compter du 03 juin 2019 jusqu'au 31 juillet pour y exercer à raison de 7h par semaine du 03/06/2019 au 21/06/2019 puis 14h par semaine du 22/06/2019 au 31/07/2019 les fonctions de adjoint administratif territorial

Le Maire propose à l'assemblée :

De mettre à disposition Mme MEUNIER-RIVIERE Mathilde qui a donné son accord par écrit, à la commune de Montagnieu pour la période énoncée ci-dessus.

Un remboursement des heures effectuées sera demandé à la commune de Montagnieu (38)

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la commune de Doissin (38) et la commune de Montagnieu (38)

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité

⇒ **DECIDE** d'adopter la proposition du Maire

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### Compte-rendu des adjoints

- Urbanisme (ABDILLA Thierry)
- *Dossiers en cours*

N° de demande	Demandeur	Type de Travaux	Date de dépôt	Arrêté d'autorisation
DP 038 147 19 10009	BOISSEAU Thierry	Clôture	26/04/2019	Accepté le 24/05/2019
DP 038 147 19 10010	DURAND-TERRASSON Florian	Réhabilitation garage existant	27/04/2019	Refusé le 23/05/2019
DP 038 147 19 10011	MOLLARD Christophe	Création d'une ouverture pour la pose d'une porte fenêtre	21/06/2019	Accepté le 29/06/2019
DP 038 147 19 10012	AZARD Patrick	Création de fenêtre	28/06/2019	En cours d'instruction
DP 038 147 19 10013	BRUN GERVIN Baptiste	Piscine démontable	12/07/2019	En cours d'instruction
DP 038 147 19 10014	DURAND TERRASSON Florian	Réhabilitation garage existant	13/07/2019	En cours d'instruction
PC 038 147 19 10002	REBEYROTTE / FARIN	Construction d'une maison	16/03/2019	Accepté le 28/06/2019
PC 038 147 19 10003	BERTHAULT Eric	Construction d'une maison	23/03/2019	Accepté le 06/07/2019
PC 038 147 19 10004	DURAND Lionel	Reconstruction d'un hangar	29/03/2019	Accepté le 31/05/2019
PC 038 147 19 10005	DURAND Michèle	Construction d'une maison	26/04/2019	Accepté le 28/06/2019
PC 038 147 19 10006	CARTRON Sébastien	Extension maison	03/05/2019	En cours d'instruction

- Finances, Economie (Cécile CARLIER)
- CAP PETITE ENFANCE EN ALTERNANCE

Madame Le Maire informe l'assemblée que 2 demandes ont été faites auprès de la Mairie pour un contrat d'apprentissage de 1 an

Le coût financier que devra supporter la commune sera de :

- Coût pédagogique = 5500€ x 2 = 11 000 €

Nous attendons à ce jour la position du CNFPT sur la prise en charge partielle de ce coût

- Coût de la masse salariale = 8023 € x 2 = 16 046 €

Madame Le Maire propose de regarder la possibilité d'une convention de mise à disposition avec le centre aéré de Torchefelon pendant les vacances scolaires afin de diminuer le coût de la masse salariale et de continuer à travailler avec le CNFPT afin d'avoir un engagement sur la prise en charge du coût pédagogique

- Voirie (Jean-Claude CARRE)

- *Appel d'offres*

Madame Le Maire rappelle que la reprise du Chemin de Bournand a déjà été réalisé par l'entreprise avec une travée de route en plus par EIFFAGE pour un montant de 13 208 € TTC.

Jean Claude CARRE présente au conseil municipal les différents projets pour les travaux de voirie 2019.

- Chemin de Bois Vert de l'enrobé jusqu'au chemin du Brisson : 15 945 € TTC
- Chemin Bois Girin : 35 492,48 € TTC
- PATA : 13300 € TTC

En ce qui concerne le chemin des écoles, il est proposé de canaliser la source en urgence (1026 € HT) car cela empêche la pose du crépis sur le mur de l'espace de jeux et d'attendre l'année prochaine pour engager une réflexion globale sur les accès et le parking en fonction du vécu de l'espace de jeux

Après discussions, le conseil municipal par 8 voix POUR et 3 voix CONTRE :

- ⇒ VALIDE la liste des travaux de voirie 2019
- ⇒ DEMANDE qu'une subvention soit sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Isère,
- ⇒ DONNE TOUS POUVOIRS à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **DEMANDE DE FOND DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DU DAUPHINE (CCVDD)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de faire une demande de fond de concours auprès de la CCVDD pour des projets qui seront réalisés dans l'année 2019.

Après avoir acté les travaux de Voirie 2019, le conseil municipal à l'unanimité,

- ⇒ VALIDE la proposition de Mme le Maire
- ⇒ DECIDE de présenter les dossiers ci-dessus "Voirie 2019"
- ⇒ DONNE TOUS POUVOIRS à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier

- Bâtiments

### **VESTIAIRES DU STADE**

Madame Le Maire informe l'assemblée que les travaux prévus ont été réalisés par les chasseurs et propose de remplacer l'ouverture de la buvette qui est un simple contre plaquer par une fenêtre et un volet identique à ceux existant

- Fenêtre = 852 €
- Volet = 1620 €

Après avoir échangé, le conseil municipal, par 10 voix POUR et 1 ABSENTION :

⇒ **VALIDE** la proposition de Mme le Maire

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

### ESPACE DE JEUX

Madame Le Maire propose à l'assemblée de faire le tour sur place de la réalisation afin de présenter les changements et répondre aux questions

Des travaux supplémentaires et différents changements ont eu lieu durant les travaux, Jean Claude CARRE et Christian PERICAS MOYA ont actés avec Madame le Maire ces changements au fur et à mesure pour un coût HT global de 186 765.00 € soit 224 118.00 € TTC.

En outre :

- Rajout de caillasse sur le chemin d'accès pour la montée des camions sur le lieu des travaux
- Pose de la bâche sur le talus contre le bâtiment
- Tranchée pour si besoin mettre de la vidéo protection si besoin

La date de l'inauguration dépendra de la date de réalisation de la pelouse prévue début septembre

Madame Le Maire propose de :

- demander aux jeunes de la commune de participer à l'organisation de cet évènement avec une journée pétanque
- organiser un jeu avec les habitants pour trouver un nom à ce lieu (une plaque sera réalisée et posée à cette occasion)
- offrir l'apéritif à cette occasion

### FISSURES DU GROUPE SCOLAIRE

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise SOCOTEC (850 € HT) et propose de faire réaliser cette étude pour définir le risque et les travaux si nécessaire.

- Scolaire, social (Nadine TRUFFAUT)

- *Conseil d'école*

Le conseil d'école a eu lieu le 11 juin 2019 avec la présentation des projets pédagogiques.

Les effectifs par classe pour la rentrée à ce jour sera de :

- PS = 6
- MS = 16 donc 22 enfants avec madame Yvrard
- GS = 7
- CP = 11 donc 18 enfants avec madame Vicente
- CE1 = 15
- CE2 = 7 donc 22 enfants avec madame Charreton
- CM1 = 17
- CM2 = 12 donc 29 enfants avec madame Marion

Soit un total de 91 enfants

- Communication

- *Fermeture de la mairie*

La mairie sera fermée du 11 au 28/8 inclus.

- *Personnel Communal*

Madame le Maire fait part de la naissance de la 2<sup>ème</sup> fille de Bruno Mathias née le 2 juillet

Une enveloppe sera mise à la disposition des élus qui le souhaite.

- *Distribution du flyer annonçant l'enquête publique*

Madame le Maire propose de faire cette distribution les 27 et 28/7.

- **COMPTE RENDU VALS DU DAUPHINE**

- RAM

Madame le Maire informe le conseil municipal que la négociation avec les VDD pour la mise à disposition de la salle des adjoints pourra se faire avec une prise en charges par les VDD des frais estimés à 160 € / mois avec une réévaluation des charges si nécessaire.

Après avoir échangé, le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** la convention de mise à disposition de la salle des adjoints Maire
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Abri bus

La commande de l'abri bus doit être passée avec l'entreprise Déclic.

- Réserve incendie Bois Poulet

Le sujet avance avec le propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 h 30